



Logement inoccupable suite a incendie parties communes

Par **Gil70**, le **07/01/2015** à **11:34**

Bonjour, mon frere a du quitter son logement locatif prive durant deux mois suite a un incendie criminel dans les parties communes de son immeuble. Cet incendie a detruit les compteurs EDF. Les logements n'ont pas brule ,mais n'ayant plus d'electricite, ils sont devenus inhabitables durant la duree des travaux.

Son proprietaire reclame cela dit le loyer pour ces deux mois.

En effet, mon frere, dont je precise qu'il est handicape mental et titulaire de l'Aah, n'avajt pas renouvele son assurance.

D'apres ce que je comprend, c,etait a son assurance de le reloger ou payer le loyer, puis de regler le litige avec l'assurance du proprietaire.

Cela dit, mon frere a ete heberge durant ces deux mois chez ma mere, et il n'a jamais ete question pour lui de demander des dommages financiers, mais simplement de ne pas payer un loyer pour un logement inhabitable. Je precise egalement qu'une partie importante du loyer est prise en charge par les allocations logement payees directement au proprietaire, qui demande donc a mon frere de payer le complement de loyer.

Quels sont ses droits?

Merci d'avance